

CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION

**CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES
AUX OPÉRATIONS MOBILIÈRES À LA CLIENTÈLE
DE PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES**



BNP PARIBAS
LEASING SOLUTIONS

**Equipment finance
for a changing
world***

* Le financement d'équipements d'un monde qui change

PACK SERVICE SIMPLIFIÉ

Forfait service après-vente inclus dans un dossier de financement locatif (crédit-bail, location)

Pack Service Simplifié :
prestations essentielles
des services de gestion

CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION

- Pack Service Simplifié
- Actes de mise en place d'un dossier de financement
- Actes de gestion administrative
- Actes de gestion financière
- Frais liés aux incidents de fonctionnement
- Actes de gestion Assurance et sinistre
 - Contrat couvert par une assurance groupe
 - Contrat non couvert par une assurance groupe

P.3

P.4

P.5

P.6

P.6

P.7

CONDITIONS DU FORFAIT PSS

Tarifification applicable aux contrats mis en place à compter de juin 2023.

Votre dossier de financement	LOCATION CRÉDIT-BAIL	FLEXILEASE BAIL PRESTATION TOP FULL
Type de forfait inclus	PSS	PSS
Prix du forfait	4 € HT/mois	5,15 € HT/mois

payables selon la périodicité des loyers

Modalités de résiliation

- Par lettre simple envoyée au centre de gestion indiqué sur votre calendrier des loyers. Pour être prise en compte, votre demande devra nous parvenir au minimum 3 semaines avant la date de votre prochain prélèvement.
- La résiliation est définitive, vous ne pourrez plus bénéficier du Pack Service Simplifié par la suite pour un même contrat. En cas de non-paiement du forfait, la résiliation est automatique.
- La résiliation entraîne le paiement des frais à l'acte pour les actes de gestion postérieurs à la prise d'effet de la résiliation.

Actes de mise en place d'un dossier de financement

	euros HT	
	Crédit et crédit-bail	Location
• Constitution d'un dossier standard	1% du montant de la demande	1% de la somme des loyers
	Avec un minimum de 70 € et un maximum de 1 500 €	
• Majoration pour les financements spéciaux	Tous produits	
• Co-baillage	Chef de file : oui 0,40% de notre quote-part Avec un minimum de 500 €	
	Chef de file : non 0,30% de notre quote-part Avec un minimum de 250 €	
• Contrat cadre	0,10% de la base locative Avec un minimum de 500 € Puis : 50 € pour chaque avenant anticipé	
• Paiements d'acomptes à la commande • Financement d'un matériel provenant de la CEE • Importation	0,30% de la base locative Avec un minimum de 190 €	
• Fixation d'une échéance / Loyer plafond	Nous consulter	
• Garantie de maintien des conditions tarifaires	Nous consulter	
• Publicité légale crédit/bail (greffe du TC)	25 €	

Actes de gestion administrative

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait PSS (HT)
• Réédition de document (facturation)	inclus	22 €
• Modification de la date d'échéancement	inclus	38 €
• Passage calendrier valant factures à factures	non inclus	55 €
• Changement d'adresse postale	inclus	38 €
• Frais de traitement incident adresse – mise à jour des données	non inclus	62 €
• Changement domiciliation bancaire ⁽¹⁾	inclus	38 €
• Radiation de publicité (greffe du Tribunal de Commerce) ou de gage (préfecture) ⁽²⁾	inclus	50 €
• Duplicata de carte grise	inclus	38 €
• Attestations diverses (taxes à l'essieu, bonne fin...)	inclus	44 €
• Frais de levée d'option	non inclus	65 €
• Changement d'immatriculation	inclus	gratuit
• Changement de dénomination sociale (sans changement de siren)	inclus	90 €
• Renseignements recherchés pour un tiers	non inclus	135 €
• Transfert au nom du nouveau locataire ⁽²⁾	non inclus	320 €
• Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	inclus	250 €
• Mainlevée de nantissement	non inclus	250 €
• Inscription de gage	non inclus	350 €
• Récupération du matériel (en sus des frais réels engagés) ⁽³⁾	non inclus	380 €
• Remise en état du matériel (en sus des frais réels engagés) ⁽³⁾	non inclus	380 €
• Inscription d'un nantissement	non inclus	550 €

(1) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(3) Si le matériel n'est pas restitué conformément à la demande au bailleur.

Les tarifs exprimés ci-dessus en euros seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA...).

Vous pouvez vous procurer nos tarifs dans votre agence, sur l'espace client et auprès de notre Service Qualité*. Ces tarifs sont applicables à compter du 15 juin 2023 et susceptibles de modification sans préavis. Votre agence se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

* Service Qualité : BNP Paribas Leasing Solutions - 12, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex

Actes de gestion financière

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait (HT)
Changement du mode de règlement ⁽¹⁾ :		
• de chèque à prélèvement	non inclus	gratuit
• de prélèvement à chèque	non inclus	270 €
• de prélèvement à virement	non inclus	270 €
• Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾	inclus	45 €
• Frais de gestion d'un rachat anticipé (hors pénalités prévues au contrat)	non inclus	235 €
• Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	non inclus	330 €

Frais liés aux incidents de fonctionnement

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait (HT)
• Indemnité de retard de paiement ⁽²⁾	non inclus	10 % du montant de l'impayé
• Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ⁽²⁾	non inclus	40 €
• Report d'une échéance sur une échéance suivante ⁽¹⁾	non inclus	90 €
• Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	non inclus	340 €
• Frais de pénalité en cas de résiliation contentieuse	non inclus	Selon les modalités définies au contrat
• Traitement de contravention (émission en France)	non inclus	45 €
• Traitement de contravention (émission à l'étranger)	non inclus	50 €

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

Actes de gestion assurance et sinistre

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait (HT)
• Frais d'annulation ou modification d'assurance Groupe	inclus	35 €

CONTRAT COUVERT PAR UNE ASSURANCE GROUPE

• Sinistre matériel réparable	inclus	135 €
• Sinistre matériel irréparable	inclus	135 €
• Sinistre à la personne décès ou invalidité	inclus	135 €
• Sinistre à la personne incapacité de travail	inclus	135 €

CONTRAT NON COUVERT PAR UNE ASSURANCE GROUPE

• Mainlevée d'opposition	non inclus	35 €
• Sinistre matériel irréparable	non inclus	250 €
• Tout sinistre lié à des financements de matériels spécifiques (avions, bateaux..)	non inclus	875 €

Les tarifs exprimés ci-dessus en euros seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA..).

Vous pouvez vous procurer nos tarifs dans votre agence, sur l'espace client et auprès de notre Service Qualité*. Ces tarifs sont applicables à compter du 15 juin 2023 et susceptibles de modification sans préavis. Votre agence se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

* Service Qualité : BNP Paribas Leasing Solutions - 12, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex

**Pour toute information,
BNP Paribas Leasing Solutions
est à votre disposition**



Service clients

serviceclient.leasesolutions@bnpparibas.com



04 91 39 73 33



Rendez-vous sur votre Espace Client

<https://leasesolutions.espaceclient.fineasy.com>



BNP Paribas Lease Group SA

SA au capital de 285 079 248 euros.

Immatriculée sous le N°632 017 513 RCS Nanterre

NAF 6419 Z - FR50632017513 - ORIAS n° 07 023 146

ADEME : FR200182_03KLJL

12, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex

www.leasesolutions.bnpparibas.fr



**BNP PARIBAS
LEASING SOLUTIONS**

**Equipment finance
for a changing
world***